

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALES/16013
29 septembre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 29 SEPTEMBRE 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU HONDURAS AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre exprès de mon gouvernement, j'ai l'honneur de m'adresser à vous afin de porter à votre connaissance, et, par votre intermédiaire, à celle des Etats membres de cet honorable Conseil, le texte de la communication, adressée par le Vice-Ministre des relations extérieures du Honduras, M. Arnulfo Pineda López, au Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua, Mme Nora Astorga, dont la teneur a également été portée à la connaissance de l'Organisation des Etats américains, et qui est ainsi conçu :

"Communication No 463-DA - Tegucigalpa, D.C., 28 septembre 1983.

S. Exc. Mme Nora Astorga, vice-ministre des relations extérieures, Managua, Nicaragua. Madame le Ministre : j'ai l'honneur d'accuser réception de votre télex, en date du 26 septembre, dans lequel vous faites état d'attaques contre le poste de douane d'El Espino, département de Madriz, perpétrées les 25 et 26 septembre par un groupe armé de Nicaraguayens, qui, selon vos affirmations, aurait bénéficié de l'appui d'éléments de l'armée hondurienne. Vous faites aussi état d'une autre attaque perpétrée également le 26 septembre par un autre groupe armé de Nicaraguayens en provenance du territoire hondurien contre l'agglomération nicaraguayenne de Santa María, lequel groupe armé serait retourné au Honduras, son attaque ayant été repoussée. Après avoir procédé à des investigations sur cette affaire, je puis vous affirmer que les informations qui vous ont été communiquées sont erronées, l'armée hondurienne n'étant pas intervenue pour appuyer des groupes d'opposants à votre gouvernement, les forces armées du Honduras - dois-je vous le rappeler? - ayant pour seule mission de sauvegarder les intérêts sacrés de la nation. Il me semble opportun de vous rappeler notre vocation de peuple pacifiste et respectueux des principes du droit international qui fait que nous ne nous prêterons jamais à des manoeuvres de déstabilisation d'aucune sorte. Il est très difficile à notre gouvernement de se prononcer au sujet d'incidents survenus entre Nicaraguayens en territoire nicaraguayen, et c'est la raison

pour laquelle nous rejetons catégoriquement la protestation que vous nous avez fait parvenir. Je saisis cette occasion pour vous réitérer les assurances de ma considération distinguée. - (s) Arnulfo Pineda López, vice-ministre des relations extérieures."

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) H. Roberto HERRERA CACERES
